

Kenya : recours contre la réélection de Kenyatta

BBC Afrique, 7 novembre 2017 Deux recours ont été déposés lundi devant la Cour suprême kenyane par un ancien parlementaire et des activistes, pour contester la réélection à 98% des voix du président sortant Uhuru Kenyatta. L'ancien député John Harun Mwau a été le premier à déposer son recours devant la plus haute juridiction du pays.

M. Mwau conteste l'inclusion dans la liste des candidats pour le second scrutin d'un individu qui avait été déclaré en faillite. Selon lui, la Cour suprême devrait annuler le scrutin du 26 octobre, comme elle l'avait fait pour celui du 8 août.

Il estime que la Commission électorale (IEBC) aurait dû procéder à une nouvelle sélection de candidats. L'homme d'affaires avait tenté de défendre sans succès ses arguments devant un tribunal de Nairobi avant la date de l'élection pour en obtenir le report. Par la suite, Njonjo Mue, le président de la section kenyane de la Commission internationale des juristes (ICJ), et Khelef Khalifa, le directeur de Muhuri (Muslims for human rights), ont eux aussi déposés leur recours.

Les deux responsables d'ONG questionnent la légitimité du scrutin qui n'a pas été convoqué, selon eux, en "stricte conformité avec la Constitution et la loi en vigueur". Ils reprochent à la commission électorale d'avoir maintenu l'élection en dépit des critiques formulées par le leader de l'opposition, Raila Odinga. Un faible taux de participation de 38,8% a été noté, en très forte baisse par rapport à celui de 79% enregistré lors du scrutin du 8 août. La Cour suprême dispose de 14 jours pour statuer sur ces différents recours.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});